

CONSEIL DE QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Réunion du lundi 8 novembre 2021

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire du 6^e, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, en date du lundi 25 octobre 2021, les membres du Conseil de Quartier Saint-Germain-des-Prés se sont réunis sous la présidence de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, le lundi 8 novembre 2021 à 18h30.

Étaient présents :

1^{er} collègue (Élus et personnalités qualifiées) :

Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente du Conseil de Quartier ;

Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement ;

Madame Anne REGENT-NATAF, Personnalité Qualifiée ;

Monsieur Christian CHEVALIER, Personnalité Qualifiée.

2^e collègue (Associations) :

Madame Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE (Art Saint-Germain des Prés) ;

Madame Alison NOLAN (Rue Visconti des Prés).

3^e Collège (Habitants) :

Monsieur Vincent HIBON, membre titulaire ;

Monsieur Marc KONCZATY, membre suppléant.

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice BURGAUD, membre habitant suppléant donne son pouvoir à Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Présidente du Conseil de Quartier.

Membres excusés :

2^e collègue :

Monsieur Jacques de SAULIEU (Paroisse Saint-Germain des Prés) ;

Madame Monique MOURoux (Comité Saint-Germain des Prés).

3^e collègue :

Madame Marie-Christine MINGASSON, membre titulaire ;

Monsieur Guillaume BULLIER, membre titulaire ;

Monsieur Emmanuel ABOULKER, membre titulaire ;

Monsieur Donatello DI MEO, membre suppléant ;

Madame Sally BANGOURA, membre suppléant.

Introduction :

Chantal LAMBERT-BURENS remercie les membres du Conseil pour leur présence ainsi que Stéphane CRENN du Service de Gestion des Crises de la Ville de Paris qui a accepté son invitation à intervenir lors de cette séance pour expliquer les préventions effectuées et les actions prévues en cas de crue importante. La Présidente estime qu'avec le changement climatique la question des inondations devient un sujet préoccupant. Elle précise que les quartiers Saint-Germain des Prés et Monnaie sont concernés, c'est donc pour cette raison qu'elle a souhaité inviter le Conseil de Quartier Monnaie à assister à cette présentation et remercie son Président, Charles FLOBERT, pour sa présence.

Elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 ;
2. Prévention des inondations dans le quartier Saint-Germain-des-Prés et actions prévues avec Stéphane CRENN du Service de Gestion des Crises de la Ville de Paris :
 - résultats et conséquences de la crue 1910 dans le quartier ;
 - les préventions effectuées et les actions prévues en cas de crue importante ;
3. Plans PLU, Paris Zones Apaisées et « Embellir Paris » :
 - compte rendu de la marche exploratoire du 17 juin et de la réunion « Embellir mon quartier » du 12 octobre 2021 ;
 - proposition d'un nouveau vœu ;
4. Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Le Procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Prévention des inondations dans le quartier Saint-Germain-des-Prés et actions prévues avec Stéphane CRENN du Service de Gestion des Crises de la Ville de Paris

La Présidente donne la parole à Christian CHEVALIER pour qu'il expose à l'aide de documents les résultats et les conséquences de la plus forte crue de la Seine dans le Quartier en 1910.

Il explique à l'aide de photos d'époque que cette crue a été particulièrement forte dans le quartier. Elle a en effet atteint 8,62m alors qu'en 2016 elle était de 6m15. Il précise que pour évaluer l'importance de la crue, un travail de mémoire a été réalisé avec notamment la pose de plaques-trace après la décrue. En 1910, la propagation de la crue s'est effectuée en surface et en sous-sols par les caves, les égouts et le métro. Les secteurs les plus touchés dans le quartier furent les rues Bonaparte et Jacob, la rue de Seine devenue une véritable dérivation du fleuve et le Quai des Grands-Augustins. Ils dénombrent 545 immeubles atteints dans le quartier Monnaie et 360 dans le quartier Saint-Germain des Prés. Parmi les conséquences de cette catastrophe, on constate des effondrements de chaussée, des dégâts environnementaux (citernes à fioul ; rats ; égouts) ainsi que des vols et des incendies avec l'utilisation des cheminées. Au niveau de l'organisation des

déplacements, une bonne partie fut de « la débrouille » avec la construction de passerelles en bois et la mise en eau de barques dont celles des militaires.

La Présidente donne ensuite la parole à Stéphane CRENN afin qu'il expose la gestion du risque d'inondation pour la Ville de Paris.

Stéphane CRENN rappelle qu'historiquement une des plus fortes crues fut celle de 1910 avec 8,62m à l'échelle d'Austerlitz. Il explique que le Plan de Prévision des Risques d'Inondation (P.P.R.I) est obligatoire sur tout le territoire. Pour la Ville de Paris, ce document réglementaire quantifie le risque d'inondation à prendre en compte dans l'occupation du sol et les activités économiques et précise les mesures de sauvegarde et de précautions à prendre pour les personnes, les biens et services. Il souligne ensuite le rôle des acteurs en cas de crue-inondation :

- la Préfecture de Police coordonne les interventions sur le terrain, alerte les communes et les habitants via les médias et dirige les opérations de sauvegarde ;
- la Ville de Paris intervient sur le terrain d'un point de vue technique (avec notamment la mise en place de « batardeaux » ou de barrages amovibles, la fermeture de voies de circulation et/ou d'équipements), alerte les habitants sur le terrain (affichage) et via ses médias, assure la sauvegarde des populations (évacuation, accueil, etc.) ;
- les opérateurs réseaux coupent préventivement les réseaux afin de faciliter le retour à la normale et assurent leur rétablissement ;
- l'État gère la sauvegarde de la population, l'autonomisation des acteurs économiques et sociaux, la permanence des services de secours et de police et le maintien des liaisons gouvernementales.

Il ajoute que l'Inspection Générale des Carrières (IGC) surveille en permanence le niveau des sous-sols. Ils citent enfin les actions prévues pour protéger Paris de la crue : fermeture et sécurisation des quais bas de la Seine et la mise en place de protections amovibles.

Stéphane CRENN répond ensuite à une série de questions posées par les Conseillers de Quartier :

- Où en est l'avancement du projet du barrage de la Bassée ?

La création de ce barrage réservoir a pour objet de limiter l'inondation sur le bassin ; à ce stade le casier pilote a été acté pour un montant d'investissement de 115 M€, il devrait être en fonctionnement fin 2023 début 2024. Le gain attendu à Paris Austerlitz avec la mise en service de ce casier pilote serait une baisse du niveau de la Seine de 8 cm.

- Quel est impact réel des aménagements effectués sur les berges en vue de crues de grande ampleur ?

Outre les travaux sur les quais réalisés après les crues de 1910 et 1924, avec la mise en place du Plan de Prévention du Risque Inondation à Paris, la Ville en accord avec la DRIEE a fait le choix de se protéger au maximum des plus hautes eaux connues (à savoir la crue de 1910 et 8,62 cm à l'échelle du pont d'Austerlitz). De plus comme évoqué en séance, Paris se protégera aussi des débordements possibles des départements limitrophes (92 et 94) qui ont fait le choix de se protéger pour une hauteur d'eau inférieure.

- Quels sont les moyens et systèmes d'alerte en cas de montée significative des eaux, comment ont-ils évolué ?

L'État a mis en place grâce à des sondes qui mesurent le niveau des cours d'eau le système Vigicrue. En période de crue, le service de prévision des crues (DRIEAT) en lien avec Météo France émet des bulletins d'alerte avec des prévisions possibles jusqu'à 72h ce qui permet d'anticiper la mise en œuvre des actions de protection par la Ville.

- Peut-on rendre momentanément étanches les voies souterraines (métros et égouts) ?

Dans le cadre de la protection de l'espace public, la Ville installe des protections sur les égouts et ferme certaines vannes pour éviter les débordements par le réseau d'assainissement. De même, les opérateurs de transport ont intégré le risque crue et les stations de métro et tunnels seront isolés préventivement pour assurer un retour à la normale le plus rapidement possible (près de 200 stations de métro seront ainsi fermées et les sorties murées).

- Pourquoi n'avons-nous aucun mémo à domicile sur les actions à réaliser à notre échelle pour prévenir les risques ?

Outre le site de la Ville de Paris, le Site de l'Episeine Grands Lacs donne de nombreux conseils aux particuliers et entreprises pour se préparer à l'inondation.

Stéphane CRENN résume les actions en cas de grande crue : dans le cadre du dispositif Orsec mis en place, la Préfecture de Police pourra demander l'évacuation de certains quartiers en fonction de l'avancement de la crue et des coupures de réseaux. Enedis, par exemple, coupera l'alimentation électrique de certains quartiers préventivement afin d'éviter les risques de dégradation des réseaux et accélérer le retour à la normale. De même le réseau de la CPCU sera coupé en fonction de la montée des nappes et de l'arrêt des sites de production de chaleur. Enfin, avant toute réintégration des domiciles, les autorités pourront demander une visite des immeubles par les opérateurs réseaux et architectes en fonction des impacts possibles.

Anne-REGENT-NATAF et Marie-Hélène de LA FOREST DIVONNE estiment que la Ville de Paris n'informe pas suffisamment les habitants sur les précautions à prendre en cas d'inondation. Elles regrettent qu'il n'y ait pas de grandes campagnes pour avertir les Parisiens. Les Conseillers ne sont pas rassurés par les explications données.

3/ Plans PLU, Paris Zones Apaisées et « Embellir Paris »

Les Conseillers sont unanimes sur le constat du fait qu'ils ne souhaitent pas que le projet « Paris Zones Apaisées » soit mis en place dans leur quartier. Marie-Hélène de LA FOREST DIVONNE précise que les commerçants et habitants du quartier ont le même avis sur les conséquences négatives d'un tel projet.

Concernant la démarche « Embellir mon Quartier », les Conseillers souhaitent faire part de leurs remarques. Ils estiment que le compte-rendu de la réunion publique du 12 octobre semble faire l'état d'un certain consensus, ce qui fut loin d'être le cas.

Il évoque uniquement quelques inquiétudes, décrites comme légitimes, exprimées dans la salle : or à l'inverse, le rejet de tous ces projets a été des plus vifs et très clairement unanime de la part d'une

partie de l'assistance (habitants, galeristes commerçants et amoureux du quartier). Cette opposition s'appuie sur le constat de faiblesse de la méthode employée dans la concertation, basée sur un très faible nombre de participants et qui ne comptabilise aucun avis négatif, et sur l'évidence de la méconnaissance totale du quartier, de son ancrage culturel historique et des aspirations de ses habitants, par les présentateurs des projets. Les participants sont restés convaincus que les projets de piétonisations et végétalisations opportunistes tels que présentés, ne peuvent que conduire à détruire l'écosystème des arts et des lettres et de la qualité de vie du quartier, ceci à court terme et irrémédiablement.

Enfin les Conseillers considèrent que certains commentaires n'apparaissent pas dans le compte-rendu de la marche exploratoire effectuée le 17 juin dans le cadre de la démarche « Embellir mon Quartier ». Ils souhaitent donc que ces derniers soient mentionnés dans le procès-verbal de la séance :

- **place Saint-Germain-des-Prés** : présence des voitures (rue Bonaparte) trop importante due aux voituriers. Il faut Interdire le stationnement des voitures rue Bonaparte. Il convient de replanter les arbres coupés et de ne pas végétaliser le côté devant l'Église mais plutôt celui devant les terrasses pour ne pas perdre le caractère minéral de la place avec les pavés 18e siècle.
- **rue Bernard Palissy** : c'est une rue très étroite monopolisée par des gros camions de livraison (pollution, ordures) : il convient d'ajouter de la signalétique et de piétonner la rue. Constat d'urinoirs sauvages le soir. L'idée serait d'installer une caméra et d'ajouter des panneaux de rappel du montant des amendes.
- **rue de L'Échaudé (portion comprise entre la rue Bourbon le Château et le boulevard Saint-Germain)** : il y a un problème au niveau des commerces qui ne fonctionnent pas. Il faut les dynamiser et végétaliser.
- **rue Grégoire-de-Tours** : cette rue piétonnée est obstruée par des terrasses sur les trottoirs et la chaussée. Le cheminement doit rester possible.
- **rue de Seine, rue de Buci** : les terrasses réduisent voire empêchent l'accessibilité : le cheminement doit rester possible.
- **rue de Seine** : les Conseillers expriment leur opposition au projet de piétonisation de la rue. D'autre part, au croisement avec la rue Jacob, il n'y a pas assez d'arceaux vélos, il convient d'en ajouter 2 ou 3 pour éviter le parking sauvage.
- **rue Jacques-Callot** : opposition à la piétonisation de cette rue.
- **rue de l'Abbaye** : très minérale : végétaliser devant l'Institut Catholique.

Anne REGENT-NATAF regrette que les Conseils de Quartier ne soient pas assez associés aux différentes démarches de la Ville de Paris.

La Présidente lit le vœu que propose le bureau du Conseil de Quartier :

Considérant le vœu émis par le Conseil de Quartier Saint-Germain des Prés le 16 juin 2021 ;

Considérant que trois projets imbriqués, PLU, « Embellir Paris » et « Paris Apaisé » sont actuellement lancés, laissant planer le risque d'une refonte brutale et irréversible menaçant la survie des métiers historiques de proximité, des arts et des lettres qui y résident, sans oublier un cortège de nuisances ;

Considérant que le Conseil a bien confirmé sa position de ne pas s'accrocher au statu quo ;

Vu la présentation de la restitution de la concertation « Embellir mon Quartier » ;

Vu le vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, en séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021 ;

Le Conseil de Quartier Saint-Germain des Prés émet le vœu suivant :

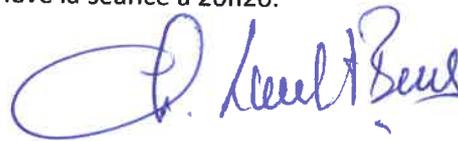
- qu'une réflexion de fond soit lancée rapidement sur l'intérêt de concrétiser ces projets aux conséquences irréversibles, menés à marche forcée et dont la concertation exclut une bonne partie des habitants de l'arrondissement et notamment les personnes âgées ;
- que le Conseil soit réellement impliqué dans le détail lors des concertations à venir sur les aménagements du quartier, en conformité avec les vocations qui sont habituellement rattachées aux Conseils de quartier ;
- que le Conseil de quartier soit impliqué dans les travaux sur le nouveau PLU, et qu'y soit définie une zone dont le périmètre et la vocation défendra et favorisera cet « écosystème du quartier » et limitera l'extension de commerces à visée touristique de masse.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants.

4/ Questions diverses

Alison NOLAN informe les conseillers que le comité vélos va se réunir début décembre et leur propose de lui faire parvenir d'éventuelles remarques sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal LAMBERT-BURENS lève la séance à 20h20.



Chantal LAMBERT-BURENS

Présidente du Conseil de Quartier